

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
CANTON CALVISSON
COMMUNE SAINT-BAUZELY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY
SEANCE DU MERCREDI 13 MAI 2026**

DELIBERATION D_2026_36 : DESIGNATION DES DELEGUES AU CNAS

Date convocation : 05 MAI 2026

Date affichage convocation : 05 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le mercredi treize du mois de mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bauzély, régulièrement convoqué, avec toutes les informations sur les délibérations, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DURAND Jacques, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames :

ARMAND Marie-Paule, GUIRAUD Delphine, MARTIGNY Laure, FABRE Séverine, CURBILIE Florence, DJELILATE Sonia, SEBASTIEN Aline.

Messieurs :

COULON Thierry, DURAND Jacques, DUSSAUD Romaric, LIOVE Serge, CLEMENT David, VERDIER Jean-Luc, VOLEON Daniel.

Absent(es) non représenté(es) :

Ont donné procuration(s) :

Monsieur BEHAR Yoni a donné procuration à Monsieur CLEMENT David

Membres CM élus : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Procurations : 01

Votants : 15

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 et L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire choisi parmi eux, Madame MARTIGNY Laure a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Secrétaire de séance : Laure Martigny

Le quorum étant atteint la séance commence.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 AVRIL 2026

Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2026.

A l'unanimité l'assemblée approuve le procès-verbal.

DELIBERATION D_2026_36
DESIGNATION DELEGUES AU CNAS

Monsieur le Maire rappelle la délibération D_2021_04 du 28 janvier 2021, relative à l'adhésion de la commune au CNAS au 01 septembre 2021.

Dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, l'organe délibérant doit désigner :

Un délégué parmi les membres de l'organe délibérant en qualité d' élu,

Un correspondant parmi le personnel de la collectivité.

Après discussion le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE DE :

- De désigner Monsieur DURAND Jacques, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la Mairie de Saint-Bauzély au sein du CNAS,
- De faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent pour représenter la Mairie de Saint-Bauzély au sein du CNAS,
- De désigner Madame CARUANA Nathalie comme correspondante, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

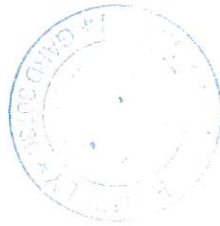
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Publié, transmis et rendu exécutoire

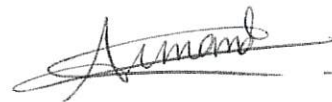
DURAND Jacques

Maire



MARTIGNY Laure

Secrétaire de la séance



La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification au représentant de l'Etat, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier (16 avenue Feuchères, 30941 NIMES CS88010 cedex 9) ou par téléprocédure (« Télérecours Citoyens » sur le site : www.telerecours.fr).

Le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours administratif vaut décision de rejet